DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 13 JUIN 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mardi Treize du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS: M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE –Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mmes Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – MM. Jocelyn MARTIAL – Guy BACLET.

ETAIENT ABSENTS: MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Nadia CELINI (excusée) – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé – pouvoir donné à M. Philippe SARABUS) – Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé) – Julien BONDOT (excusé – pouvoir donné à Mme Ghislaine GISORS) – M. Yvan MARTIAL (excusé – pouvoir donné à M. Jean-Pierre DUPONT) – Mmes Maguy THOMAR – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Monsieur Jocelyn CUIRASSIER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 -PALAIS DES SPORTS DU GOSIER CM-2017-3S-DAF-35

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la délibération CM-2015-10S-DAF-114 du 17 décembre 2015 approuvant le budget primitif 2016 du Palais des Sports :

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer avant le 1^{er} juillet de l'année N+1, sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire ;

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures, avec le compte administratif ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'adopter le compte administratif de l'exercice 2016 selon le tableau ci-après :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affecté à l'Investiss ement : Exercice 2015	Titres émis	Mandats effectués	Résultat de l'exercice 2016	Résultat à la clôture du compte de gestion 2016	Résultat de clôture du compte administratif 2016
Investissement	0,00€			0,00€	0,00€	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	0,00€	0,00€	1 244 488,09 €	1 630 372,36 €	-385 884,27 €	-385 884,27 €	-385 884,27 €
Total	0,00€	0,00€	1 244 488,09 €	1 630 372,36 €	-385 884,27 €	-385 884,27 €	-385 884,27 €

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Article 3 : Le Maire, le receveur, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

2 2 JUIN 2017

Et publication ou notification le

2 2 JUIN 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 13 juin 2017

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêc Le Premier Adjoin

- José SEVERIEN-

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Adoption du compte administratif 2016 -Palais des Sports du Gosier

Date de transmission de l'acte: 22/06/2017

Date de réception de l'accusé de 22

22/06/2017

réception:

Numéro de l'acte : CM20173SDAF35 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte: 971-219711132-20170613-CM20173SDAF35-DE

Date de décision: 13/06/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires7.1.1. Budgets et comptes

7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)